

DÉCISION DU MAIRE N° 26DG-018

Renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) Pour l'année 2026

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu la délibération 23SE2111-12, approuvant l'adhésion de la ville des Ponts-de-Cé au Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP),

Vu la délibération 20SE0303-01 donnant délégation au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Considérant le souhait de la collectivité de renouveler son adhésion au RNBP,

DÉCIDE :

Article 1 : La ville des Ponts-de-Cé renouvelle son adhésion au RNBP pour l'année 2026, pour un montant de 250€.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Les Ponts de Cé, le 24 février 2026

**Le Maire,
Jean-Paul PAVILLON**

